



**Déclaration des performances**  
**Nr. 0333-CPR-1404-C**

1. Code d'identification unique du produit type : Ciment à maçonner EN 413-1 - MC 12.5
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : Voir emballage : nom du produit, date de fabrication
3. Usages ou usages prévus du produit de construction conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Préparation de mortiers pour montage de blocs béton et de briques et pour enduits intérieurs et extérieurs.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : CEMENTS CALCIA Les Technodes - BP 01 78931 GUERVILLE Cedex  
Usine de : IZAOURT
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : Système 1+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié de certification du produit AFNOR-Certification Nr. 0333, selon le système 1+, a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.

8. Performances déclarées		
Caractéristiques essentielles.	Performances	Spécification technique harmonisée
Ciments à maçonner (sous familles), constituants et composition :	MC	EN 413-1:2012
Résistance à la compression (à court terme et courante) :	12.5	
Temps de prise :	Satisfait à l'exigence	
Résidus insolubles :	Satisfait à l'exigence	
Perte au feu :	Satisfait à l'exigence	
Stabilité (expansion) :	Satisfait à l'exigence	
Teneur en SO3 :	Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorure :	Satisfait à l'exigence	
Refus au 90 µm	Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Guerville, le 18 août 2014,

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Carl Chabottaux  
Directeur Industriel et Technique

